

Décision

Générale

colonial

Décision n° 689 attribuant une gratification mensuelle de dix mille francs (10.000) à Daoud Mohamed, Sultan de Raheïta .

n° 689

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1951

Date de publication
11 juillet 1951

Date du numéro
1 août 1951

TEXTE INTÉGRAL

Daoud Mohamed, Sultan de Raheïta, percevra pour compter du 1er mai 1951, une gratification mensuelle de dix mille francs (10.000 fr.).